

BON DE COMMANDE – FORFAIT 10 DEMI-JOURNÉES ROULAGE MOTO*

Forfait nominatif comprenant 1 bénéficiaire, non cessible et valable un an à compter de la 1^{ère} demi-journée utilisée

*Roulage avec votre propre moto

VOS COORDONNÉES	
NOM :	PRENOM :
TEL :	MAIL :
ADRESSE :	

PRESTATION	TARIF UNITAIRE	QUANTITÉ
10 demi-journées de roulage moto	500€ (au lieu de 800€) soit – 37%	
2 demi-journées offertes	Si licencié MCPA NET	
4 demi-journées offertes	Si licencié MCPA NCO	
		TOTAL :

REGLEMENT ET ENVOI
Bon de commande à envoyer par voie postale accompagné du règlement par chèque à l'ordre du MCPA Ou par mail à contact@circuit-pau-arnos.fr avec règlement par virement bancaire : IBAN : FR76 1027 8022 7200 0343 5904 059 – BIC : CMCIFR2A

INFOS PRATIQUES JOURNÉES DE ROULAGE LIBRE MOTO
MODALITES D'INSCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> - Consulter les dates de roulage sur le site : http://www.circuit-pau-arnos.fr/calendrier.php - Cliquez sur la date de votre choix et procéder à votre inscription sur Engage Sports - L'adhésion annuelle au MCPA est obligatoire pour participer aux journées de roulage moto : 10€ à régler via Engage Sports ou lors de la prise de votre licence annuelle FFM - Le jour du roulage : <ul style="list-style-type: none"> o Présenter une licence FFM valide : licence annuelle <u>ou</u> licence à la journée « Pass Circuit » à prendre sur le site de la FFM : https://licencie.ffmoto.net/

EQUIPEMENTS NECESSAIRES	
PILOTE : <ul style="list-style-type: none"> - Combinaison cuir ou deux pièces rattachables en cuir - Dorsale rigide (fortement conseillée) - Casque intégral - Bottes et gants 	MOTO : <ul style="list-style-type: none"> - Moto en bon état, pas de fuite - Carénages bien attachés, pas d'objets saillants - Rétroviseurs scotchés ou repliés - Contrôle son en prégrille (max 102 DB)

J'atteste avoir pris connaissance, des modalités d'inscription et équipements nécessaires pour les journées de roulage libre moto, ainsi que du règlement du Forfait 10 demi-journées.

Nom Prénom

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONVENTION DE LOCATION ET D'UTILISATION DE LA PISTE A USAGE D'ENTRAINEMENT MOTO

Nom/Prénom
Niveau	Initiation <input type="checkbox"/> Confirmé <input type="checkbox"/> Expert <input type="checkbox"/> Plus de 1'35 Entre 1'35 et 1'30 Moins de 1'30
Renseignements complémentaires	Mobile : Mail : Nom/ tel personne à contacter en cas d'accident : Allergies/traitement en cours :

<input type="checkbox"/>	Licence FFM	N°
<input type="checkbox"/>	PASS	A prendre sur https://licencie.ffmoto.net/ et à présenter avant le début du roulage

L'utilisateur déclare prendre connaissance de l'état de la piste et de ses dispositifs de sécurité dans un tour au ralenti avant de commencer les essais.

Par la présente convention, le signataire, déclare connaître la signification des drapeaux, s'engage à les respecter et à se conformer aux instructions des commissaires.

Il déclare connaître et accepter les risques liés aux entraînements moto sur circuit. Il renonce à exercer toute action à l'encontre de la société SECADIL ou du Moto Club Pau Arnos qu'il soit victime de son fait ou de celui d'une autre personne présente sur la piste ou de toute autre raison.

La SECADIL et le Moto Club Pau Arnos ne peuvent être tenus responsables des dommages dont pourraient être victimes les usagers tant au niveau corporel que matériel.

La SECADIL et le Moto Club Pau Arnos ne sont jamais gardiens ou dépositaires des véhicules présents et ne sauraient être tenus pour responsables de tout vol ou dégradation.

Le pilote ou ses accompagnateurs sont responsables des dommages causés aux tiers et aux installations (voir tarifs extincteur, réparation barrières rails, pneus, mousse). Le pilote et ses accompagnateurs déclarent être couverts par une assurance qui garantit pour eux et pour les tiers l'usage du véhicule dans les conditions d'essais sur circuit et attestent avoir été informés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer la pratique du sport motocycliste, conformément à l'article L 321-4 du Code du Sport.

Le port du casque et une tenue en cuir sont obligatoires. 102DB MAXI

J'atteste assister au briefing obligatoire avant le début du roulage.

« J'autorise la SECADIL ou le Moto Club Pau Arnos à exploiter toutes photos ou films pris au sein de l'enceinte du Circuit Pau Arnos, sur tout support et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image. »

Date :/...../.....

Signature
précédée de la mention « Lu et approuvée »

Cadre réservé. Ne pas remplir.

Box	Cotisation	J	M	A.M	Espèce	Chèque	CB

RÈGLEMENT – FORFAIT 10 DEMI-JOURNÉES DE ROULAGE MOTO

L'association Moto Club Pau Arnos, située 1 route du circuit, 64370 Arnos organise des journées d'entraînement libre moto sur le Circuit Pau Arnos.

1. Adhésion

Ces forfaits sont réservés aux adhérents de l'association. L'adhésion annuelle obligatoire de 10€ doit être réglée avant la première journée de roulage du bénéficiaire :

- Via l'intranet de la FFM lors de la prise d'une licence annuelle, où
- Via la plateforme Engage Sports

Elle n'est en aucun cas remboursable.

2. Descriptif du forfait de Noël

Il comprend les droits de piste pour 10 demi-journées de roulage moto. Son prix est de 500€.

Le forfait est à utiliser lors des journées de roulage moto organisées par le MCPA et est valable 1 an à compter de la première demi-journée utilisée.

Il est nominatif et non cessible, et comprend un bénéficiaire, identifié à l'achat.

3. Commande et règlement

Le bon de commande est à télécharger sur www.circuit-pau-arnos.fr rubrique « journées moto ».

Le règlement peut être effectué :

- Par chèque,
- Par CB, au bureau d'accueil du circuit
- En espèces, au bureau d'accueil du circuit
- Par virement bancaire

La commande sera effective une fois réception par le MCPA du bon de commande complété et du règlement.

4. Annulation, remboursement et prolongation du forfait

S'agissant d'une offre à tarif remisé, aucune demande d'annulation ou de remboursement d'un forfait ne sera acceptée, et il ne pourra être prolongée.

5. Calendrier

Il est communiqué à titre indicatif. Le MCPA est libre d'en modifier le contenu à tout moment.

Le MCPA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météorologiques, problèmes techniques ou administratifs divers, nombre insuffisant de participants...).

6. Inscriptions aux journées de roulage et annulation

L'inscription se fait sur Engage Sports, en sélectionnant dans le formulaire l'option « Abonnement demi-journée ». Pas d'inscription sur place.

Elle est effective qu'après validation par le MCPA et réception par le participant du mail de confirmation.

Elle est nominative et ne peut être transférée à un autre pilote. Chaque participant doit posséder son propre compte et passer sa commande individuellement.

Le participant peut effectuer une demande d'annulation et de remboursement jusqu'à 48h avant le roulage, en cas de force majeure (accident, maladie, blessure, décès, raisons professionnelles, etc), via Engage Sports et accompagnée d'un justificatif. Aucune demande par mail ne sera prise en compte.

Les pilotes inscrits et ne se présentant pas le jour du roulage, sans demande d'annulation faite au préalable, se verront décompter une demi-journée de leur forfait.

7. Assurances

Le MCPA, club affilié à la FFM est assuré via la Fédération. Il est donc obligatoire pour l'ensemble des participants d'être détenteurs d'une licence annuelle FFM (type NET ou NCO), ou d'une licence à la journée, appelée Pass circuit, délivré via le site internet de la FFM.